

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2024-24 : Espace Germain Aubert – Maintenance annuelle des portes sectionnelles – Choix du prestataire

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

CONSIDERANT que l'Espace Germain Aubert, situé Ancienne route de Grillon à Valréas (84600), est propriété de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan, et qu'il convient de faire réaliser périodiquement le contrôle et la maintenance des portes sectionnelles du bâtiment,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire, ci-annexée, de l'entreprise Serrurerie Ferronnerie Fabien LOVISA – ZA du Clavon – 26230 VALAURIE, portant sur le contrôle et la maintenance de 10 portes sectionnelles, étant précisé que le coût du contrat pour l'année 2024 s'établit à 1 800,00 € HT, soit 2 160,00 € TTC.

Article 2 : DE NOTER que ce contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 3 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 19 mars 2024

Le Président,
Patrick ADRIEN

